

Introduction

ENFANTS DANS LA RUE : EN FRANCE AUSSI !

Cairn

[Mathilde Archambault, Morgane Siri, Guillaume Lardanchet](#)

La Pensée sauvage | « L'Autre » 2016/3 Volume 17 | pages 356 à 362

Introduction

En France, dans les grands centres urbains, mais plus seulement, il est désormais courant de croiser un enfant qui fait la manche devant une boulangerie, une jeune fille qui tente d'amadouer le chaland en lui faisant signer une prévue pétition, ou un adolescent allongé sur un matelas de fortune, posé à même le trottoir.

Malgré sa richesse et les gardes-fous de son modèle social, notre pays n'est donc pas épargné par un phénomène que l'on pense trop souvent réservé aux pays en voie de développement: l'enfance dans la rue.

1 Des parcours de vie diversifiés

Qui sont-ils ?

Cette réalité renvoie à des parcours de vie extrêmement variés. Elle peut concerner à la fois des jeunes primo-arrivants, en famille et très demandeurs d'une scolarisation ; des adolescents roumains tellement ancrés dans l'errance qu'ils ne sont pas ou plus en demande de protection ou à même de l'accepter ; des mineurs isolés venant d'Afrique de l'Ouest et d'Asie réclamant, envers et contre tout, une protection à laquelle ils ont droit ; des enfants qui, victimes d'exploitation, n'ont plus aucune conscience de leur droits fondamentaux.

Des victimes de causes multiples

Les raisons qui peuvent expliquer les difficultés à penser comme tel en France le phénomène des « enfants des rues » sont nombreuses : le déni, le rejet de ces jeunes par certaines institutions, les obstacles à l'accès à la protection de l'enfance, la lenteur de l'adaptation des dispositifs de prise en charge. Mais aussi la tendance qu'ont nos pouvoirs publics à déléguer aux associations la gestion de la très grande pauvreté, les politiques publiques défaillantes qui maintiennent dans la précarité de nombreuses familles renforçant leur exclusion ou encore l'inadaptation de la réponse pénale en terme de protection des victimes et de répression de ceux et celles qui exploitent des êtres humains et notamment des enfants.

La rue pour seul univers

Seuls ou en famille, ils occupent la rue chacun à leur manière mais y passent tous le plus clair de leur temps, certains pour y dormir, d'autres pour y travailler. La rue est en effet investie par les uns, sans domicile fixe et sans ressource, **comme lieu de vie**, et par les autres, à défaut de tout projet viable de scolarisation et d'insertion, **comme lieu d'activité**, potentiellement génératrice de revenus, qu'ils y soient contraints par nécessité économique ou par d'autres formes de coercition. Elle est, pour tous, un lieu d'errance physique et psychique. Ainsi, les jeunes qui y sont, plus ou moins durablement, assignés ne sont pas tous en mesure d'exprimer de manière constante leur volonté d'en sortir et encore moins de s'impliquer dans les démarches nécessaires à leur insertion.

Une concentration dans les grandes villes

Ces enfants, pour la plupart venus d'ailleurs, sont de plus en plus nombreux et visibles sur le territoire, et notamment dans les grandes villes françaises, notamment à Paris où des enfants et adolescents de tous horizons se retrouvent dans une situation d'errance plus ou moins prolongée, au gré de leur projet migratoire mais également en fonction de la capacité des institutions à les accueillir et à les protéger.

2 Une mondialisation peu soucieuse de l'humain

Une situation préoccupante

Les mineurs isolés étrangers extra- européens demandeurs de protection ou la vie à la rue comme conséquence d'une négligence administrative, judiciaire et politique

Depuis le début des années 2000, la présence de nombreux mineurs étrangers ayant voyagé seuls et se retrouvant isolés sur le territoire est particulièrement préoccupante. Ce sont majoritairement des garçons qui fuient la grande pauvreté, l'insalubrité, la défaillance des systèmes éducatifs et de santé ainsi que le chômage massif dans leurs pays d'origine (Mali, Côte d'Ivoire, Pakistan, Bangladesh...).

Des stratégies familiales mais également des conflits familiaux

Ils ont tenté le pari de l'Europe afin de contribuer à la survie de leur famille et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Leur projet d'émigration correspond souvent à une stratégie familiale développée en raison d'une insécurité économique intense. Cependant une partie d'entre eux ont un parcours singulier, qui les a poussés à s'exiler de leur pays et à quitter leur famille. Non pas à cause de la guerre mais en raison de conflits familiaux, du désir de vivre dans une autre société, souvent idéalisée, de chercher une place, une considération de leur personne qu'ils n'arrivent pas

à trouver au sein de leur famille ou société.

Des « chemins » à très hauts risques jusqu'à l'arrivée en France

Pour atteindre l'Europe, la grande majorité a dû emprunter un chemin, appelé plus communément la route des migrants. Cette route a un prix : pécuniaire, physique et psychique. Le racisme et l'humiliation y sont quotidiens. Certains jeunes ont vécu des agressions physiques, des tortures, des viols et la majorité des jeunes ont assisté impuissant à celles d'autres personnes, voire à leur mort.

La première demande de ces jeunes est d'avoir accès à un hébergement et d'aller à l'école, selon les situations, pour apprendre à lire et à écrire, à parler le français et/ou débuter une formation professionnelle. Or, une partie non négligeable de ces adolescents devront attendre de longs mois pour voir leur projet se concrétiser ; voire y renoncer.

Tout étranger se présentant comme mineur « privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille » doit tout d'abord se présenter au Conseil départemental, compétent en matière de protection de l'enfance. L'accès à une prise en charge n'est cependant pas « automatique ». Ces jeunes déclarent en effet leur identité généralement sans passeport et sur la foi de documents d'état civil sans photo.

L'accueil de ces enfants des rues soumis à une évaluation sociale

Cette identité déclarative est alors confrontée à une évaluation sociale qui vise à retracer le parcours du jeune avant son départ, pendant son « voyage » et depuis son arrivée en France, mais aussi à déceler les éventuelles incohérences entre le discours et l'âge allégué. Cet entretien, mené par des agents de la fonction publique territoriale, ou des salariés d'associations opérant cette activité pour le compte du département, doit permettre au Président du Conseil Départemental de prendre la décision de recueillir ou non le mineur, provisoirement et/ou définitivement. Les jeunes dont la minorité n'est pas contestée se voient confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance et auront le droit comme tout autre enfant, théoriquement, sans distinction de nationalité, à une prise en charge globale jusqu'à leur majorité (même si le contenu de cette prise en charge doit être questionné, s'agissant notamment du recours massif à l'hébergement hôtelier pour les mineurs étrangers). D'autres sont mis à l'abri le temps que des investigations supplémentaires soient menées (expertise documentaire et examens médicaux).

Avec des décisions administratives parfois très contraignantes

En revanche ceux dont la minorité est contestée sur décision administrative du Président du département se retrouvent à la rue sans recours : ils ne peuvent en effet saisir le tribunal administratif, pourtant compétent en la matière, car cette juridiction prend en compte leur identité

déclarée. Or, un mineur ne dispose pas de la capacité juridique pour saisir le TA. C'est le premier pas au royaume d'Ubu roi... La prise en charge sociale en tant que mineurs leur étant inaccessible, ces jeunes pourraient se tourner vers le droit commun de l'hébergement d'urgence : là encore, leur minorité déclarée est un obstacle à la prise en charge, le 115 n'étant pas accessible aux enfants non accompagnés d'un référent parental. Le seul recours pour ces jeunes demeure la saisine directe du juge des enfants, qui n'a cependant pas d'effet suspensif sur la décision initiale. En attente de l'audience devant le JE, ces jeunes se retrouvent livrés à eux-mêmes, dormant parfois dans la rue, ou devant y passer de longues heures avant d'être autorisés à rejoindre pour la nuit tel ou tel hébergement précaire. Dépourvus de ressources, ils s'exposent évidemment à de nombreux dangers. Cette période est de surcroît extrêmement troublante pour ces jeunes et peut entamer gravement leurs capacités psychosociales : leur identité est mise en doute et ils font face à une injustice qui vient souvent couronner un parcours migratoire complexe et douloureux.

Des délais d'instructions très variables dans le temps

Ce sentiment d'injustice, parfois dévastateur, est de plus renforcé par notre organisation administrative : selon les juridictions et selon les magistrats d'une même juridiction, les décisions peuvent être rendues dans des délais allant de quelques jours à quelques mois. Cette errance dans notre pays, fantasmé comme un état de droit juste, bienveillant et protecteur, est malheureusement et bien souvent l'antichambre de la « clandestinité » et de la vie de « sans-papier ».

3 Des enfants des rues en familles

Nombreux sont cependant les enfants vus dans la rue sur des matelas à même le sol dont la minorité ne peut pourtant pas être contestée. Ils sont généralement avec leur famille mais sont présents sur l'espace public de longues journées. Eux aussi sont dans la rue et grandissent avec ses réalités.

L'excuse rom

Mais avant d'en décrire les conséquences, il paraît important de s'interroger quant aux logiques qui sous-tendent cette présence. S'agit-il d'une famille primo arrivante non connue des associations ou services sociaux ? S'agit-il d'une famille qui vient de subir une expulsion d'un bidonville ou d'un squat ? S'agit-il d'une famille qui ne trouve pas de place dans l'hébergement d'urgence saturé ? S'agit-il d'une famille accrochée jour et nuit à sa place de manche, seul revenu de subsistance alimenté par le travail de tous les membres de la famille, enfants compris ? S'agit-il d'une « fausse » famille dont les adultes sont chargés de surveiller des enfants exploités ? Ces questions préalables qui déterminent les contours de l'accompagnement social à mettre en place ne sont pas systématiquement envisagées.

Pendant longtemps en effet, une seule réponse venait aux lèvres : c'est parce que c'est une famille « rom ». Ce qualificatif constituant une réponse tout à la fois pratique et déculpabilisante : puisque c'est ce qu'ils sont, nous n'y pouvons pas grand-chose...

Il suffit cependant de se pencher sur les écrits sur les communautés roms pour se rendre compte que l'homogénéité des comportements, des traditions et revendications culturelles des tsiganes d'Europe de l'Est est une construction idéologique. Les communautés roms sont nombreuses et diverses et se sont construites au gré de vagues anciennes de sédentarisation, d'acculturation aux contextes locaux, etc. Il suffit aussi de considérer de par le monde les impacts de la vie à la marge d'une société ou le repli sur la communauté qui s'accompagne généralement d'une relégation spatiale faite d'installations insalubres, et juridiquement précaires (les bidonvilles) pour se rendre compte que ça n'arrive pas qu'aux Roms...

...au détriment d'une remise en cause de la gestion de l'exclusion.

La raison de la présence de ces enfants dans la rue est donc peut-être à chercher du côté de la gestion de l'exclusion et du mal logement par les pouvoirs publics. Et n'en déplaise à ceux qui font de la libre circulation en Europe le coupable avant tout jugement approfondi : la résurgence des bidonvilles en France, peuplés par des ressortissants d'Europe orientale, est bien plus ancienne que l'adhésion de ces pays à l'UE. La Roumanie et la Bulgarie sont entrées dans l'Europe en 2007. Le bidonville de Nanterre avait lui réapparu en 1989. Depuis cette date, le principe a constamment consisté à faire primer le droit de propriété sur les droits sociaux des personnes vivant sur ces terrains.

Aux expulsions ont succédé des réinstallations annonçant d'autres démantèlements. Sur les 3 dernières années en France, ce sont 500 bidonvilles qui ont été démantelés. Leur nombre reste pourtant inchangé... En revanche, les difficultés des familles qui y sont cantonnés s'accroissent de manière inquiétante. Chaque expulsion place ces familles dans un état de nécessité extrême. Le rythme effréné des démantèlements entraîne une instabilité bien peu compatible avec le cadre induit par la scolarisation par exemple. Des familles y parviennent, malgré les vents contraires. D'autres lâchent prise. D'autres encore n'auront pas l'occasion de tenter de s'accrocher à quoi que ce soit. Les enfants et adolescents de ces familles doivent composer avec cette très grande exclusion qui peut les mener à participer à l'économie de survie de la famille (mendicité, ferraille ou autres). Il faut également noter que les expulsions répétées créent des tensions relatives aux places sur les terrains : celles-ci sont de plus en plus rares et une famille primo arrivante pourra avoir du mal à installer sa cabane. Une autre famille pourra quant à elle se faire rejeter par ses précédents voisins ne souhaitant plus subir la proximité avec une famille jugée « déviante ». D'autres familles obtiendront quelques nuitées

dans un hôtel social mais se retrouveront dans la rue quelques jours plus tard (levée de la prise en charge).

Des causes multiples

On le voit donc, les raisons qui renforcent la présence de familles et donc d'enfants dans la rue sont nombreuses et procèdent de logiques complexes mais identifiées et à propos desquelles les leviers sont pourtant connus : l'inadaptation qualitative et quantitative de l'hébergement d'urgence en France embolise le système.

Avec des conséquences désastreuses

Ceux qui devraient en sortir pour accéder à un logement stable y restent trop longtemps, ceux qui doivent y rentrer pour rompre avec une errance prolongée y trouvent une forme d'instabilité encore plus grande, avec des conséquences évidemment importantes pour les enfants et les adolescents. Nous constatons ainsi une forte dévalorisation de soi chez ces enfants et les adolescents. La plupart ne se pensent pas en capacité de tenir une scolarité voire même d'envisager de pouvoirs y inscrire. Ils se vivent eux même comme des parias de notre société et certaines familles sont considérées également comme des parias au sein de leur propre communauté, accentuant l'exclusion. Les pouvoirs publics, en s'évertuant à désigner ces bidonvilles comme des « campements illicites » privilégient une approche sécuritaire qui nuit à toute intervention sociale, institutionnelle ou associative au sein de ces sites qui pour certains sont devenus de véritables espaces de non droit.

Et des réponses pas toujours adaptées par les pouvoirs publics

Ce faisant, les pouvoirs publics contribuent à entretenir des phénomènes (rassemblés sous le vocable « trouble à l'ordre public ») qu'ils prétendent pourtant combattre. Car nous constatons malheureusement que certains jeunes vont trouver dans la délinquance un chemin pour se construire une identité positive.

4 Vers une criminalité comme réponse

La misère des uns profite à certains

Dans les raisons qui expliquent la présence dans la rue de ces familles et de leurs enfants, nous avons omis dans le catalogue précédent l'hypothèse suivante : la tension à l'entrée du bidonville crée une opportunité pour ceux qui prospèrent grâce à la misère des autres. Il arrive en effet que l'entrée sur un terrain, la location d'une cabane, l'accès à certains services se monnaient. Les personnes en errance peuvent finir par se soumettre à cette forme d'extorsion qui les place de surcroît dans une forme de servitude : faute d'argent disponible, l'accès se monnaie grâce à la

contraction d'une dette qui si elle n'est pas remboursée, explose car soumise à des taux d'usure effarants. La famille n'a alors pas d'autre choix que de travailler et de faire travailler ces enfants.

Avec parfois des situations extrêmes pour les enfants des rues

Ces situations sont certainement les plus complexes car elles aboutissent à des situations extrêmes (même si là encore il faut se garder de tout systématisme) : des enfants se retrouvent ainsi en situation quotidienne de travail, ce « travail » pouvant aller de la mendicité en passant par la prostitution et le vol. Les enfants dans ces situations ne sont pas tous issus de familles contraintes par une servitude pour dettes. Certains appartiennent à des groupes minoritaires (la précision est ici primordiale !) ayant choisi la criminalité comme mode de vie en envoyant leurs enfants ou ceux dont ils ont la charge travailler pour leur compte. Ces enfants, déjà marqués par l'exclusion sociale, deviennent également victimes d'exploitation.

Ils sont confrontés aux adultes qui les encadrent mais également aux regards extrêmement négatifs de la société envers eux. Ce qui renforce le phénomène d'auto exclusion et une image de soi négative. La plupart ont intégré leur activité à leur identité. Ils ne se vivent pas comme sujet mais comme objet. Ils sont également confrontés aux dangers de la rue : pédophilie, michetonnage, violence, consommation de produits illicites pour se donner du courage... La prise de risque est quotidienne pour ces enfants qui vivent principalement dans l'agir.

Et pourtant des solutions existent

Or là encore, les carences institutionnelles sont un facteur explicatif bien plus robuste que les atavismes et culturels tellement pratiques et rassurants... Il suffit là encore de faire l'effort considérer la Traite des Êtres Humains sous toutes ses formes, dans nos frontières et hors d'elles, pour observer des phénomènes similaires qui touchent de nombreuses communautés.

Depuis plusieurs années désormais, les discours politiques et médiatiques n'ont cessé de justifier et d'encourager une approche tout à la fois inefficace, contraires à certains principes de droits et très certainement extrêmement coûteuse.

Et ne pas se contenter de stigmatiser le paria

La « délinquance des mineurs roumains à Paris » a été successivement un axe de communication du ministère de l'intérieur, un axe de campagne pour les municipales, une posture sécuritaire à peu de frais. La politique pénale a également et pendant plusieurs années, consisté en une répression à l'encontre d'adolescents aboutissant à de nombreuses incarcérations qui finalement contribuaient à ancrer symboliquement l'identité que leur(s) exploitateur(s) se sont efforcés à leur inculquer...

Pourtant beaucoup d'éléments permettent de qualifier cette approche d'absurde (ou bien d'extrêmement cynique).

Avec des résultats très mitigés

Les chiffres de l'activité du tribunal de Paris, présentés notamment dans plusieurs rapports de la protection judiciaire de la jeunesse, font état d'un taux de réitération extrêmement élevé, de stratégies de contournement de la procédure pénale (fausse déclaration d'âge pour éviter les gardes à vue, refus de se livrer aux procédures d'identification...), de la présence massive de jeunes filles (50 % des mineurs roumains délinquants sont des jeunes filles, soit un taux inédit de filles lorsqu'on le rapporte au taux généralement observé, soit 3,5 %). Comment en effet expliquer que des enfants souvent en guenilles le restent malgré le nombre de vols lucratifs effectués ? Comment expliquer que ces enfants qui pour certains ne savent ni lire ni écrire (ni même dessiner comme nous avons pu le constater...) semblent être des pénalistes chevronnés ? Comment encore expliquer la sur-représentation des filles parmi ces mineurs commettant des actes de délinquance ? Il faudra encore du temps pour que les décideurs et l'opinion publique se départissent de leurs arguments fallacieux et mènent la réflexion jusqu'au bout : ces phénomènes relèvent d'une forme d'esclavage moderne, et ces enfants, bien que commettant des délits, sont en fait des victimes. Notre société pourtant si prompte à témoigner parfois avec empathie pour les victimes de crimes, de terrorisme, de catastrophes naturelles, de guerre, continue à refuser de s'ouvrir à ces jeunes filles et jeunes garçons qui vivent dans notre pays, parfois très proches de nous, des situations d'une violence extrême. Peut-être ces jeunes n'ont-ils pas les attraits des victimes idéales... Mais en persistant à refuser de les penser comme des victimes, nous contribuons finalement à jouer le jeu des véritables criminels qui les exploitent et acceptons que grandissent au sein de notre société des jeunes qui ne pourront que se penser comme tels.

Une sophistication toujours plus grande des mécanismes d'exploitation et de traite des êtres humains, notre gestion toujours si peu clairvoyante des phénomènes migratoires, notre incapacité à exiger une véritable mobilisation pour lutter efficacement contre la très grande exclusion créent les conditions du développement et de la perpétuation des phénomènes des « enfants dans la rue » dans notre pays. Nous avons ici décrit des situations à grands traits en nous bornant à notre secteur d'intervention, la région Ile de France. Mais, force est de constater que le contexte national est malheureusement favorable à leur développement, s'agissant tant des formes d'exploitation que des aires géographiques qui ne se limitent plus à la région parisienne : à Paris les phénomènes de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle impliquant des mineurs, des jeunes filles nigérianes notamment ne cessent de se sophistiquer ; des adolescents du Maghreb impliqués dans divers trafics (cigarettes, stupéfiants) et soumis à des addictions diverses interrogent tant les situations semblent relever d'un même pattern ; dans d'autres territoires (Lyon, Bordeaux, Nice),

les association (nous) confient leur désarroi face au rajeunissement des jeunes filles en situation de prostitution rencontrées lors de leurs interventions... Ces phénomènes devraient déclencher une mobilisation collective cohérente. Elle a débuté timidement à Paris autour des jeunes nigérianes mais elle reste à parfaire pour que toutes les situations décrites plus haut soient correctement prises en compte.

Peut-être est-il pour cela nécessaire de considérer ce que mettent en place d'autres pays confrontés de longue date aux phénomènes des « enfants dans la rue », et cela même si nous sommes historiquement plus enclins à faire les leçons à ces états plutôt que de solliciter leur expertise.